

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2011/11/10/2011035967/justel>

Dossier numéro : 2011-11-10/03

Titre

10 NOVEMBRE 2011. - Arrêté du Gouvernement flamand fixant les modalités de la surveillance de l'offre de logements sociaux, de l'acquisition de propriété sociale et de l'offre d'emplacements pour roulottes, et fixant la méthodologie et les critères de l'exécution d'une évaluation de l'avancement biennale

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 08-12-2020 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 28-11-2011 page : 70204

Entrée en vigueur : 08-12-2011

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2020-09-11/17, art. 7.11.19°, 009; En vigueur : 01-01-2021>